
PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

9 JANVIER 2015

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

proposé par

MM. Evrard, Jeholet, Dodrimont et Mme Dock

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

Dans l'article 101, §1^{er}, 2°, du projet de décret relatif aux implantations commerciales, les mots « si le permis intégré tient lieu de permis d'environnement, » sont ajoutés après les mots « fonctionnaire technique ». Pour le même article 101, §1^{er}, 2°, les mots « , si le permis intégré tient lieu de permis d'urbanisme, » sont ajoutés après les mots « fonctionnaire délégué ».

JUSTIFICATION

Il est proposé de limiter le droit de recours des fonctionnaire délégué et fonctionnaire technique au volet sur lequel ils sont compétents.

Y. EVRARD

P.-Y. JEHOLET

PH. DODRIMONT

M. DOCK